

Liste de vérification pour la demande de visad'étude à long terme(X2-Visa)

Le visa d'étude à court terme (visa X2) est délivré aux personnes qui vont étudier en Chine pour une période ne dépasse pas de 180 jours.

Veuillez fournir les documents suivants, les documents imprimés et les photocopies doivent être au format lettre.

1	Le passeport original est valide pour au moins 6 mois, avec au moins 2 pages vierges de visa.
2	Photocopie de la page d'information et de la page d'extension (le cas échéant) du passeport.
3	Le formulaire de demande de visa et une photo. Remplir le formulaire de demande de visa sur l'ordinateur ou en ligne, l'imprimer et le signer. Visitez le site web pour remplir le formulaire et prendre rendez-vous.
4	Une photo passeport couleur avec le fond blanc, prise récemment de moins de six mois. Visitez le site Web pour voir les exigences.
5	L'original et la photocopie de l'avis d'admission

Si vous vous trouvez dans l'une des situations suivantes, veuillez fournir des documents supplémentaires appropriés.

6	Si vous ne demandez un visa avec un passeport autre que Canadian, vous devez fournir l'original et une photocopie de votre carte de résident permanent, permis de travail, permis d'études ou autre certificat de résidence valide.
7	pour les demandeurs qui avaient la nationalité chinoise auparavant. Si vous demandez un visa chinois pour la première fois, vous devez fournir votre passeport chinois le plus récent et une photocopie de sa page de données. La carte de citoyenneté originale et une photocopie. Si vous avez déjà obtenu un visa chinois et voulez demander un nouveau visa avec un passeport renouvelé, vous devez présenter la photocopie de la page de données de l'ancien passeport, de la page avec votre photo si elle est séparée, ainsi que de votre ancien visa chinois. Si votre nom sur le passeport actuel est différent de celui du précédent, vous devez fournir un document de changement de nom officiel.
8	Pour les enfants d'origine chinoise de moins de 18 ans, veuillez référer à la classification et documentation supplémentaire

Les fonctionnaires consulaires peuvent demander au demandeur de fournir les documents justificatives supplémentaires ou avoir un entretien si nécessaire. Si un visa est délivré ou non, ainsi que la durée de la validité, le nombre d'entrées et la durée de séjour sera décidé par les fonctionnaires consulaires en fonction de la situation réelle du demandeur.